

Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques

Juin 2020

Les changements climatiques sont aujourd'hui reconnus comme l'un des grands défis auxquels est confrontée l'humanité. Ils entraînent déjà d'importantes perturbations sociales, économiques et environnementales au Canada et partout dans le monde. Dans ce contexte, les universités se doivent d'agir concrètement.

En mettant à profit leurs multiples ressources, les universités ont la capacité de concevoir des stratégies exhaustives pour s'attaquer aux changements climatiques. Comme pédagogues, nous pouvons aider la population à comprendre les principes de développement durable. Les universités, productrices de connaissances dans de nombreux domaines, effectuent des travaux de recherche essentiels à la progression du savoir en matière de changements climatiques et à l'élaboration de solutions efficaces fondées sur des données probantes. De plus, en tant que propriétaires d'installations d'envergure, les universités peuvent réduire les émissions de carbone produites par leurs propres activités. Finalement, à titre de responsables de placements à long terme, les universités ont la responsabilité de gérer leurs fonds de manière à accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone et à protéger leurs parties prenantes des risques croissants associés aux changements climatiques.

On s'entend de plus en plus pour dire que les changements climatiques auront une incidence majeure sur la gestion des placements. On sait aujourd'hui que les risques liés au climat ont des conséquences tangibles pour les entreprises dans toutes les sphères de l'économie, et les organismes de réglementation encouragent les entreprises à déclarer ces risques avec plus de transparence et de rigueur¹. Ces changements s'inscrivent dans une réorientation à plus grande échelle vers des investissements responsables, qui tiennent compte d'une vaste gamme de questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)².

Parallèlement, les industries et les entreprises bien placées pour profiter de ce virage vers l'utilisation d'énergie propre et renouvelable et les activités économiques à faible émission de carbone présentent des possibilités de placement potentiellement attrayantes et ayant des retombées plus grandes.

¹Rapport final sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, Conseil de stabilité financière, juin 2017 (<https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-recommendations-report/>); Rapport final du Groupe d'experts en financement durable – Mobiliser la finance pour une croissance durable, gouvernement du Canada, 2019 (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/groupe-experts-financement-durable.html>)

²Voir par exemple : <https://utam.utoronto.ca/responsible-investing/>;
https://mcgill.ca/boardofgovernors/files/boardofgovernors/13_gd19-29_camsr_report.pdf et
https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/id2018_rapport_investissement_durable_fr.pdf

Conformément aux pratiques prudentes, les responsables de placements à long terme devront désormais adopter des processus tenant compte des risques matériels liés au climat. Le défaut de se conformer à ces pratiques constituerait un manquement à l'obligation fiduciaire des gestionnaires de portefeuille, qui se doivent d'agir dans l'intérêt à long terme des bénéficiaires.

Une approche d'investissement responsable contribuera également à la transition vers une économie à faible émission de carbone en favorisant les placements dans des secteurs prometteurs, bien placés pour offrir de nouvelles solutions durables. De surcroît, en appliquant un cadre de placement responsable à l'ensemble de leur portefeuille, les investisseurs s'assurent que les comportements en matière d'émission de carbone sont évalués avec le même souci de rigueur et d'équité pour *toutes* les entreprises et *tous* les secteurs de l'économie.

Les universités ont le devoir de tenir compte de cette nouvelle donne dans la gestion de leur portefeuille de placements à long terme. En conséquence, les signataires de la Charte s'engagent à adopter les principes et les pratiques ci-dessous, et encouragent les autres universités canadiennes à leur emboîter le pas.

1. Adopter un cadre de placement responsable pour guider la prise de décisions de placement, conformément à des normes reconnues, comme les *Principes pour l'investissement responsable*, appuyés par les Nations Unies. Ce cadre devra :
 - a. intégrer les questions ESG aux pratiques de gestion des placements;
 - b. encourager l'établissement d'un dialogue avec les entreprises pour les inciter à divulguer les risques ESG (y compris les changements climatiques) et à adopter des pratiques de fonctionnement qui réduisent les émissions de carbone et favorisent globalement les comportements positifs en matière d'ESG.
2. Mesurer régulièrement l'intensité carbonique de son portefeuille de placements, et établir des cibles de réduction sérieuses.
3. Évaluer régulièrement les progrès vers l'atteinte de ces objectifs et diffuser publiquement les résultats.
4. Lors de l'évaluation du rendement de nos gestionnaires de placements, tenir compte de la réalisation de ces objectifs en plus des autres critères de rendement.

Signataires :

Université McGill
Université de Toronto
Université de la Colombie-Britannique
Université Dalhousie
Université de Guelph
Université Laval
Université du Manitoba
Université McMaster

Université de Montréal
Université d'Ottawa
Université Queen's
Université Simon-Fraser
Université de Victoria
Université de Waterloo
Université Western

Comité consultatif

Mark Carney
Pauline D'Amboise

Michael Sabia
Barbara Zvan